

## **Compte rendu de la rencontre du 30 Septembre 2011, avec Jean Jacques Hyst , Président de la Commission des lois du Sénat**

Présents :

- Jean Jacques Hyst-Sénateur- Président de la Commission des lois , et son attaché
- René Beaumont-Sénateur Saône et Loire
- Suzanne Barthod- Présidente CCN ARPEC
- Bruno Rivals- Relations parlementaires CCN ARPEC

Objet de la réunion : Présenter à la Commission des lois l'amendement préparé par la Chancellerie (à l'article 33-VI de la loi du 26 mai 2004) relatif à la demande de révision pour avantage excessif .

Le Président Jean Jacques Hyst , très affable , nous accueille chaleureusement . Il connaît le dossier et se souvient bien de l'amendement présenté en décembre 2010 par le gouvernement et refusé par la Commission des Lois pour écriture non satisfaisante.

Madame Barthod présente l'amendement préparé par la Chancellerie en exposant les origines de l'importance des sommes versées et l'avantage excessif qu'elles représentent. Jean Jacques Hyst reprend l'historique et rappelle que les rentes ont été acceptées souvent pour des raisons fiscales.

Il connaît les difficultés des débirentiers aujourd'hui et entend les impasses financières des secondes épouses au décès du débiteur. Il lit avec attention l'amendement proposé et n'oppose pas d'argument en notant que les jurisprudences déjà existantes préparent le terrain au vote de l'amendement.

Il s'accorde à le défendre lorsque le gouvernement le proposera.

La nouvelle majorité du Sénat ne lui permettra peut-être pas d'assurer encore la Présidence de la Commission des Lois mais au moins fera-t-il toujours partie de la Commission.

Le planning le meilleur pour ce vote semble être en janvier 2012 , encore faudra-t-il trouver des textes analogues qui justifient d'un vote .

Les nominations des Présidente et vice Présidents des 6 Commissions du Sénat doivent avoir lieu le mardi 4 Octobre.

A suivre donc . L'entretien n'est manifestement pas inutile et même positif par rapport à notre demande. Il faudra attendre le moment et les conditions favorables à un vote définitif.

Suzanne Barthod- 2 Octobre 2011

